



Déclaration FO n°2 au CSEC du 14 février 2025

Pour que la transparence perdure...

Lors du CSE C du 7 janvier 2025, les membres du CSE C ont élu le bureau ainsi que les élus siégeant aux différentes commissions. Le PV soumis ce jour à approbation ne reflète pas et ne mentionne pas différentes interventions des élus **FORCE OUVRIERE**. Nous avons à maintes reprises demandé au président et au nouveau secrétaire du CSE C les minutes de cette réunion qui a reçu une fin de non recevoir. Le secrétaire nous invitait par ailleurs à les demander par le biais d'une saisine devant le Tribunal. De tout temps, les secrétaires de l'instance ont toujours transmis les minutes à toutes les Organisations Syndicales jusqu'à fin 2024 et cette rétention d'information pose question de transparence et de respect. La Section Syndicale **FORCE OUVRIERE** demande une dernière fois la production des minutes avant de saisir le Tribunal Judiciaire.

En visioconférence, le 14 février 2025